

Statut

17^{ème} FESTIVAL INTERNATIONAL DES EMISSIONS GASTRONOMIQUES DE RADIO ET TELEVISION Festival Grappe de Znojmo- ZNOJEMSKY HROZEN

Znojmo, République Tchèque 15. -17. Octobre 2015

§1

Le festival Grappe de Znojmo (Znojemský hrozen) est un concours annuel international des programmes de télévision et de radio de tous genres artistiques mettant l'accent sur la gastronomie et le domaine alimentaire. Le festival est aussi un festival de spots publicitaires sur les produits culinaires et services.

Son objectif est de développer la culture de l'art de vivre autour de la table et l'art de la dégustation des boissons fines, ainsi que d'explorer l'histoire et les traditions culinaires des pays.

Le Festival propose également aux artistes participants, un espace pour les discussions créatives, présenter leur travail contribué au développement et à la compréhension des différentes aires culturelles et linguistiques.

Le festival est ouvert aux sociétés de télévision et de radio, producteurs de films, les producteurs indépendants et les artistes individuels.

§2

L'organisateur du festival est la société Moravsko-český hrozen s.r.o., avec le siège à: U Libeňského pivovru 31, Praha 8, Czech Republic N°SIRET 499 66 481, N°TVA Intracom: CZ 499 66 481.

Toutes les décisions importantes au sein du festival sont effectuées par le Conseil d'administration du Festival Grappe de Znojmo (Znojemský hrozen o.p.s.). Il contrôle la préparation et le déroulement du festival, nomme et révoque le directeur du festival et selon sa proposition nomme et révoque les membres de l'équipe organisatrice.

Les pouvoirs exécutifs à l'équipe organisatrice du festival, présidé par le directeur du festival, qui est responsable devant le Conseil.

Le festival est représenté par le directeur du festival.

Le festival est en collaboration avec les sociétés de télévision et de radio tchèques et à l'étranger, les agences publicitaires tchèques, la ville de Znojmo, les partenaires medias et les partenaires financier.

La possibilité de devenir le partenaire financier du festival est ouverte à toute entreprise ou organisation qui est en accord avec le présent Statut et participe à la sécurité organisationnelle ou/et financière du festival.

Tous collaborateurs, les partenaires financiers et les médias assistent au festival dans le cadre convenu et en conformité avec les contrats pertinents.

§3

Festival international des émissions gastronomiques de télévision et radio
Grappe de Znojmo, 17^{ème} année.
Znojmo, République tchèque, 15- 17 octobre 2015
<http://www.znojemsky-hrozen.cz>

Le festival International de Télévision et Radio, évalue et récompense le meilleurs émissions documentaires, d'actualités, du divertissement et des programmes éducatifs et des publicités basées sur des thèmes de différentes catégories.

Catégorie 1.) Emissions de télévision journalistiques, documentaires, éducatives et divertissement

- émission de cuisine
- géographie culinaire
- émission au sujet de l'art de vivre autour d'une table
- émission orienté vers les produits alimentaires

Catégorie 2.) Emissions de radio journalistiques, documentaires, éducatives et amusantes

- émission de cuisine
- géographie culinaire
- émission au sujet de l'art de vivre autour d'une table
- émission orienté vers les produits alimentaires

Catégorie 3.) Spots de publicité

- boissons alcoolisées – bière – vins - liqueurs et d'autres boissons alcoolisées, boissons non-alcoolisées, produits alimentaires

§4

Les autorités du festival sont le Conseil administratif de Znojemský hrozen et l'équipe organisatrice.

Conseil administratif de Znojemský hrozen o.p.s. est l'autorité exécutive suprême du Festival. Les questions économiques et organisationnelles face le partenaire financières et médias, sont représentés par Znojemský hrozen, société organisatrice, Moravsko-český hrozen s.r.o.

§5

Suite aux propositions des jurys, les organisateurs décernent les récompenses :

- a) Grappe de Znojmo (Znojemský hrozen) - la récompense principale du festival
- b) Grappe d'or, Grappe d'argent et Grappe de bronze – pour chaque catégorie
- c) Les reconnaissances d'honneur et/ou spéciales
- d) Les autres récompenses de l'organisateur et des sociétés coorganisatrices du festival

Les jurys ont le droit de ne pas attribuer certains prix. La division des prix n'est pas autorisés. Le prix ne peut pas être décerné à toute émission dont l'auteur est un membre du jury. Grappe de Znojmo, comme le prix principal du festival, est attribué à l'émission sans distinction de catégorie.

§6

Le festival est organisé chaque année dans la ville de Znojmo en République tchèque. En 2015, c'est la période : 15. – 17. Octobre.

§7

Festival international des émissions gastronomiques de télévision et radio
Grappe de Znojmo, 17^{ème} année.
Znojmo, République tchèque, 15- 17 octobre 2015
<http://www.znojemsky-hrozen.cz>

Le programme du festival:

- a) Projections et auditions des émissions de concours choisis conformément aux conditions établies par le statut (§3 a §8)
- b) Projections publiques, démonstrations des émissions journalistiques, documentaires, éducatives et divertissements
- c) Ateliers professionnels, les rencontres avec le but commercial et la conférence de presse appropriée à la mission et aux objectifs du festival.

Les divers événements culturels et les sorties officielles vont être organisés.

§8

Les émissions participantes peuvent être inscrites au concours internationale par les sociétés de la télévision, de la radio et/ou les sociétés cinématographiques nationales ou étrangères, les agences de publicité, les sociétés demandeurs de la publicité, les producteurs de la télévision ou de la radio, les producteurs indépendants et les créateurs individuels.

Seulement les émissions conformes à la mission et aux impératifs techniques du festival peuvent être acceptées au concours.

La date limite d'inscription est le **30. août** de l'année correspondante.

Les émissions déjà présentés à un autre concours ou pendant un autre festival peuvent être également inscrites au festival. Seulement des émissions quelles ont été diffusé ou produites dans les deux dernières années (compter à partir de 1/1 de l'année correspondante), peuvent être inscrites au concours.

Le candidat doit être titulaire d'un droit fabricant, droits d'auteur ou similaires à l'œuvre.

Dans le cas où il s'agit d'une série de programmes, il est possible d'enregistrer jusqu'à trois poursuites distinctes de la même série.

Les émissions TV seront acceptées surtout sur les supports DVD autrement les CD peuvent être acceptés aussi.

Les textes sont disponibles en tchèque, en slovaque ou en langue anglaise. Si le travail est dans une autre langue que les langues énumérées ci-dessus, l'émission doit être équipé avec sous-titres anglais et si cela n'est pas possible, une description détaillée des travaux en anglais. Travaux en forme auditive peuvent être livrés sur d'autres supports habituels.

Demandeur d'inscription doit être titulaire d'un droit fabricant, droits d'auteur ou similaires à l'œuvre.

La livraison des ouvrages est assuré par le demandeur d'inscription, décline toute responsabilité pour toute perte ou dommage du au transport.

Grace à l'inscription le demandeur du dossier s'engage à respecter les règles déterminées par le statut et les instructions de tous les organes de l'organisation du festival.

L'équipe d'organisation décide pour le classement de chaque ouvrage, et elle peut refuser l'émission lorsqu'elle ne réponde pas aux objectifs du festival. L'équipe d'organisation classifie les ouvrages dans la catégorie appropriée.

§9

Le jury d'experts est composé de trois à sept membres pour chaque catégorie et il s'agit de représentants éminents de la culture, des médias et des affaires. Les jurys peuvent avoir une

Festival international des émissions gastronomiques de télévision et radio

Grappe de Znojmo, 17^{ème} année.

Znojmo, République tchèque, 15- 17 octobre 2015

<http://www.znojemsky-hrozen.cz>

représentation internationale.

Tous les jurys sont nommés par le Conseil de Znojemský hrozen.

Les Juges élisent parmi eux le président, qui représente le jury en contact avec les autorités et le public du festival.

Un rapport final est rédigé et signé par tous ses membres du jury à propos de sa décision finale. Ce protocole est la base de l'annonce officielle des résultats du Festival.

L'attribution de Grappe de Znojmo (Znojemský hrozen) - Grand Prix du Festival, ainsi que d'autres prix, décidera le jury lors d'une réunion conjointe assisté par le directeur du festival.

§ 10

Dans la mesure indiquée par l'équipe organisatrice, une projection publique peut être tenue conformément au § 7 du Statut.

Les émissions ne participant pas aux concours, doit se conformer à la mission et aux objectifs du festival et les conditions techniques requises.

Signé par:



Directeur du Festival
Directeur du conseil administratif
Phdr. Adolf Boháček

Janvier 2015